



Avis d'appel d'offres

NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

2021-GE-tr22

La Ville de Saint-Sauveur demande des soumissions par voie publique pour retenir les services d'une entreprise spécialisée dans les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de conduite d'égout.

Les soumissions, sous enveloppes scellées, seront reçues jusqu'à **10 h, le 26 mars 2021**, au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville de la Ville de Saint-Sauveur, au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur, et seront ouvertes publiquement dès la clôture des soumissions à 10h05.

Les soumissions devront être déposées en un exemplaire original ainsi que sur une clé USB et être accompagnées notamment des documents suivants :

- Une garantie de soumission égale à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission, émise par une compagnie d'assurance autorisée et valide pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours ou un chèque certifié égal à dix pour cent (10 %) du montant de la soumission;

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO), à compter du 10 mars 2021. Pour les fins de la consultation sur le SEAO, les documents seront inscrits sous la catégorie : « Services de nature technique, Services d'inspection de la plomberie et des égouts » et la recherche pourra se faire à partir des mots-clés suivants: «nettoyage d'égout, inspection télévisée, récurage d'égout ».

Pour toute question, s'adresser à Monsieur Patrick Gariépy, directeur du Service des travaux publics et génie : travauxpublics@ville.saint-sauveur.qc.ca, en inscrivant en objet le numéro de l'appel d'offres ainsi que la raison de votre courriel.

La Ville de Saint-Sauveur ne divulguera ni le résultat de l'ouverture des soumissions ni le nom de l'Adjudicataire par téléphone. Pour connaître ces renseignements, les personnes intéressées peuvent consulter le SEAO.

La Ville de Saint-Sauveur ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Saint-Sauveur, ce 10 mars 2021

La greffière et directrice des Services juridiques,
Marie-Pier Pharand, avocate